

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Affiché le

ID: 051-215102906-20230201-DE_2023_01-DE

République Française

Département de la Marne

Extrait du registre des délibérations

N° DE_2023_01

COMMUNE DE JUSSECOURT-MINECOURT

NOMBRE DE MEMBRES

-Nombre en Exercice	Présents	Votants
09	07	08

Date de Convocation

19 janvier 2023

L'an deux-mil vingt-trois, le vingt-sept janvier à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix neuf janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame WIRBEL, Maire.

Présents : Vivianne WIRBEL, Jean-Paul DENIS, Christophe MUNIER, Damien SIMONNET, Clément ROLLOT, Jacky DIMNET, Claudine MACHAL

Procurations: Cédric WALIGUNDA à Jean-Paul DENIS

Absents: Maria PAÏVA

Secrétaire de séance : aucun volontaire

Délibération N° DE_2023_01

Objet :1:omplément délibération 20221209_DE_86: achats vœux du Maire

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°202212_DE_86Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une somme d'environ 200 euros avait été prâtuée lors de la délibération de Conseil n° 20221209_DE_86 du 09 décembre 2022 pour l'achat de consommables pour les vœux du Maire du samedi 07 janvier 2023.

Mme le Maire précise que 64 personnes étaient inscrites et que le total des achats s'élève à 290,13 euros soit 90,13 euros de plus que ce qui avait été prévu, qu'une délibération autorisant Mme le Maire au paiement de cette facture était nécessaire .

Elle propose d'annuler la délibération N° i2.0221209_DE_86 comportant la somme d'autorisation d'achats à 200 euros et de la remplacer par la somme de 290,13 euros ou de procéder à une délibération autorisant le Maire à payer la somme de 90,13 euros pour des acnats complémentaires à la somme prévue pour les vœux du Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

POUR:6VOIX

CONTRE :2 VOIX

- D'accepter les achats de consommables pour la somme de 290,13 euros
- D'annuler la délibération n° 202212_09_86 de 200 euros et de la remplacer par une délibération portant la somme de 290,13 euros
- -autoriser le Maire à signer les actes correspondants .

Fait à Jussecourt-Minecourt le 30 janvier 2023

Le Maire

